

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 13 juillet 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 6, 7, 8 et 9 juillet 2021

2021 DAC 562 Corrections et compléments de l'actualisation des grilles de redevances et prestations associées aux tournages dans la capitale à compter du 1^{er} avril 2021.

Mme Carine ROLLAND, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment son article L.2125-1 ;

Vu le projet de délibération 2021 DAC 562 en date du 22 juin 2021, par lequel la Maire de Paris lui propose de corriger et compléter l'actualisation des grilles de redevances et prestations associées aux tournages dans la capitale à compter du 1^{er} avril 2021 ;

Sur le rapport présenté par Mme Carine ROLLAND au nom de la 2ème Commission,

Délibère :

Article 1 : La grille de prestations ci-jointe se substitue à l'annexe 7 de la délibération 2021 DAC 546 adoptée par le Conseil de Paris de mars 2021.

Article 2 : Les grilles de redevances ci-jointes se substituent aux annexes 1 et 2 de la délibération 2021 DAC546 adoptée par le Conseil de Paris de mars 2021.

Article 3 : La grille de prestation ci-jointe se substitue à l'annexe 5 de la délibération 2021 DAC 546 adoptée par le Conseil de Paris de mars 2021.

Article 4 : La grille de prestation ci-jointe se substitue à l'annexe 6 de la délibération 2021 DAC 546 adoptée par le Conseil de Paris de mars 2021.

Article 5 : Les modifications des lignes de tarification seront applicables à compter du 1^{er} septembre 2021 et seront valables jusqu'à la prochaine délibération.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO